

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF LE 23 mai (23/05/2019)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 17 mai, sous la présidence de Madame ROLLET Colette, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoints,**

Mme Anne-Marie SAURY, M. Robert GOZZO, Mme Fabienne MAERTEN, M. Daniel CALVI, M. Fernand RODRIGUEZ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie-Claude DULAC, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. Jean-Michel HENRYOT (représenté par Madame Colette ROLLET), **Maire,**
M. Jérôme VALETTE (représenté par Monsieur Michel CASSIGNOL), **Adjoint,**
M. Gérard CAYLA (représenté par Madame Muriel VALETTE), Mme Pierrette ESQUIEU (représentée par Monsieur Jean-Luc GARRIGUES), M. Maurice ANDRAL (représenté par Madame Fabienne MAERTEN), Mme Eliette DELMAS (représentée par Monsieur Jean-Luc HENRYOT), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Maïté GARRIGUES), Mme Sabine AUGÉ (représentée par Madame Christine HEMERY), Mme Sandrine PIAROU (représentée par Monsieur Robert GOZZO), M. Gilles BENECH (représenté par Madame Valérie CLARMONT), **Conseillers Municipaux.**

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Aïzen ABOUA, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux.**

Monsieur CASSIGNOL est nommé secrétaire de séance.

ENFANCE

24 – 11 avril 2019

24. Convention entre la Commune et l'Association le Parfait Pêcheur pour l'intervention sur le temps extrascolaire

Rapporteur : Mme GARRIGUES.

Vu l'article R.227-13 du code de l'action sociale et des familles,

Considérant qu'aucun agent municipal n'est titulaire du diplôme nécessaire pour encadrer l'activité pêche,

Considérant que dans le but de d'offrir cette activité pour les enfants accueillis sur l'ALSH de Montebello, il est proposé de finaliser un partenariat avec l'association « le parfait pêcheur ».

Considérant qu'il convient d'établir une convention entre la Mairie de Moissac et l'association le Parfait Pêcheur afin de définir le cadre des interventions en lien avec les équipes pédagogiques municipales.

Après avoir donné lecture du projet de la convention entre la commune et l'association « le parfait pêcheur » concernant son intervention dans le cadre des « activités pêche nature » sur l'ALSH municipal de Montebello, Monsieur le Maire soumet à l'approbation des membres du conseil municipal ladite convention,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE les termes de la présente convention,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à revêtir de sa signature la présente convention.

Pour copie conforme

Moissac le 24 mai 2019

Pour le Maire empêché,
La Première Adjointe au Maire,



Colette ROLLET

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :